

PARTIE 2

LES DISPOSITIFS DE PRÉVENTION ET DE RÉPONSE À LA DIFFICULTÉ SCOLAIRE

L'AIDE AUX élèves en difficultés comporte différentes perspectives. Elle est dans un premier temps un but, une visée, une injonction ministérielle, un axe de la politique nationale avec des enjeux forts, comme d'amener tous les élèves au meilleur niveau de qualification possible, afin de les inscrire dans le monde professionnel et la société avec les atouts les plus solides. Elle est dans le même temps inscrite dans le quotidien, dans l'immédiat de l'action de la classe qui pose la question du « comment aider un élève en difficulté ».

Elle est enfin le cadre général d'une démarche, dans le sens de l'identification de la nature des difficultés et de l'élaboration d'une projection

théorique et pédagogique sur les moyens à mettre en œuvre, ainsi que les outils, les supports, l'estimation d'un échéancier permettant de mesurer les effets de l'aide apportée.

Ces trois aspects de l'aide se situent par ailleurs dans deux champs bien distincts : il convient ainsi de différencier l'aide pour prévenir les difficultés des élèves, de l'aide qui va consister à remédier à leurs difficultés¹.

1. Texte officiel, circulaire AIS, avril 2002.

Chapitre 5

Le dépistage précoce

IL SE SITUE en amont de toute action de prévention ou de remédiation. Il repose avant tout sur l'observation de l'élève par l'enseignant et le dialogue mené avec la famille autour des constats qui ont pu être faits du comportement ou des performances de l'élève. Cette observation peut le cas échéant être affinée par le regard du psychologue scolaire, du médecin de la santé scolaire. Le dépistage est aussi le résultat des actions menées par les CAMSP¹, la Protection maternelle et infantile et les services de santé scolaire dans le cadre des visites médicales obligatoires². Si, dans ce cadre, les déficits sensoriels et intellectuels restent faciles à repérer, deux domaines méritent une attention particulière : les troubles du langage et la précocité intellectuelle.

LES TROUBLES DU LANGAGE

La maîtrise du langage est l'élément de la réussite scolaire et de ce qu'elle conditionne (intégration sociale et professionnelle...). On

-
1. Centre d'action médico-sociale précoce.
 2. Code de l'Éducation, Livre V, Titre IV.

considère que 10 % des enfants de moins de 6 ans présentent des troubles fonctionnels du langage, pouvant aller du bégaiement au trouble d'articulation, au retard de parole et/ou de langage. Il paraît essentiel d'apporter le plus précocement possible à chacun de ces enfants en difficulté les aides pédagogiques et éventuellement rééducatives adaptées (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté ou certains professionnels de la santé), pour leur éviter l'échec scolaire. C'est l'orientation de la circulaire 2002-024 du 31 janvier 2002.

Dans la mesure où à 3 ans et demi/4 ans, toute perturbation du langage peut révéler un trouble, c'est dès la maternelle qu'un repérage des sujets présentant des « signes d'alerte » doit être mené par l'enseignant lui-même avec éventuellement l'appui du psychologue scolaire. Ce repérage sera suivi d'un dépistage des élèves « suspects d'un trouble » par le médecin de PMI pour les 2-4 ans et le médecin scolaire pour les 5-6 ans. Une vigilance renforcée est à mener au cours préparatoire si des perturbations interviennent au niveau de l'écriture. Parmi les autres préconisations de la circulaire, notons :

- la mise en place d'opérations de repérage-dépistage du même type en CE2 et en 6^e ;
- une « adaptation de l'enseignement » en classe ordinaire et des interventions spécialisées associées à un suivi par les médecins scolaires ;
- l'ouverture de « classes spécialisées » pour les cas lourds avérés avec des « rééducations et des interventions thérapeutiques intensives et pluridisciplinaires » ;
- l'aménagement des conditions d'examen adaptées ;
- l'intégration dans la formation initiale des enseignants d'un module sur les troubles spécifiques du langage ;
- la mise en place dans chaque département d'une convention-cadre précisant la nature et les lieux d'intervention des médecins de PMI et le type de collaboration entre ces praticiens et les autres professionnels de santé ;
- l'ouverture de centres référents (diagnostic-prise en charge-recherche), formés d'équipes pluridisciplinaires, dans les hôpitaux universitaires ;
- l'identification par les directions départementales de l'action sanitaire et sociale d'un « réseau de professionnels de santé libéraux compétents pour l'élaboration des diagnostics et le suivi des prises en charge en lien avec les centres référents ».

INDICES DE REPÉRAGE DE LA DYSLEXIE

- Difficultés de décodage de l'écrit avec notamment confusion des paires minimales, ou paralexie. De ce fait, difficulté d'accès à la compréhension d'un texte écrit alors que celle d'un message oral ne pose pas de problème.
- Orthographe défaillante.
- Lenteur à réaliser une tâche comprenant de l'écrit.
- Écriture peu lisible.
- Difficulté d'organisation spatio-temporelle.

Quelles adaptations pédagogiques préventives ?

Pour éviter que l'élève dyslexique n'accumule un retard scolaire il convient :

- de créer un climat de confiance autour de lui en lui précisant que l'on connaît sa difficulté et en en informant l'ensemble de la classe ;
- d'oraliser les consignes écrites ;
- de lui éviter les copies de textes ;
- d'avoir une approche spécifique de l'apprentissage de la lecture (méthode gestuelle notamment) ;
- d'avoir des modalités d'évaluation spécifiques fondée sur l'oral et donnant du temps supplémentaire ou du temps de préparation notamment pour l'évaluation de la lecture.

LA PRÉCOCITÉ INTELLECTUELLE

Sur les *quatre cent trente mille élèves de 6 à 16 ans concernés et scolarisés* avec un quotient intellectuel (QI) élevé, un tiers seulement poursuit une scolarité normale. Les autres connaissent des difficultés scolaires auxquelles peuvent s'associer des troubles du comportement ou d'affects dépressifs. Ces élèves atypiques sont considérés comme « élèves à besoins éducatifs particuliers » nécessitant une adaptation pédagogique qui repose sur trois principes : *l'accélération, l'enrichissement et l'approfondissement*. Sur la question de la scolarisation de l'élève intellectuellement précoce nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage que nous lui avons consacré¹. La détection des enfants intellectuellement précoces est la seule voie permettant de mettre en place des conditions de scolarisation prenant en compte leur fonctionnement

1. J.-M. Louis, F. Ramond, *Scolariser l'élève intellectuellement précoce*, op. cit.

intellectuel particulier. De nombreux signes existent qui, décelés par les enseignants, peuvent conduire à la passation d'un test de QI permettant de renforcer le diagnostic. Citons quelques extraits de la synthèse d'une observation et d'une enquête auprès d'enseignants concernés par la scolarisation d'élèves intellectuellement précoces, extraits figurant dans le rapport Delaubier qui engage l'Éducation nationale à la prise en compte de la précocité intellectuelle.

« La plupart d'entre eux ont, en effet, en commun un déséquilibre entre les potentialités supérieures à la moyenne dont rend compte le quotient intellectuel et qui se manifestent dans diverses situations (impliquant, par exemple, la richesse du vocabulaire, la lecture, la langue orale, la mémoire...) et des insuffisances marquées dont les plus souvent citées concernent l'écriture, la présentation des devoirs et des cahiers, les savoir-faire pratiques, la capacité à entrer en relation et à coopérer avec l'autre, l'organisation du travail, la maîtrise des gestes et des émotions, les activités physiques [...]

[...] cette dysharmonie [...] conduit ces enfants à surinvestir les domaines dans lesquels ils se sentent à leur aise, essentiellement ceux qui mettent en jeu ce que l'on peut appeler l'intelligence générale et à désinvestir ceux qui engagent des savoir-faire sociaux, des habiletés motrices [...]

[...] une difficulté centrale : l'incapacité (ou la faible capacité) à s'adapter aux situations scolaires avec ses conséquences (isolement, ennui, rêverie, agitation, refus de l'école...) : cette difficulté ne doit pas être présentée, d'une manière trop simpliste, comme ayant pour seule cause l'insatisfaction du besoin de connaissances éprouvé par ces enfants, insatisfaction engendrant " l'ennui ". [...] Ce sont effectivement des enfants qui n'ont, en général, qu'un faible intérêt pour une partie des activités qui leur sont proposées, soit parce qu'elles portent sur des compétences ou des connaissances qu'ils ont déjà acquises et, donc, parce qu'elles ne répondent pas à leur besoin, ou envie, d'apprentissage, soit parce qu'elles se situent dans des domaines où ils éprouvent de réelles difficultés et qu'ils ont désinvestis (écriture, éducation physique, orthographe...).

[...] Ils ont aussi du mal à se plier aux contraintes inhérentes à la situation scolaire, par exemple dans sa dimension collective ("attendre les autres", "travailler avec les autres"...). De même, ils n'acceptent pas facilement la nécessité d'adopter une méthode, d'analyser les données d'un problème, de passer par un certain nombre d'étapes pour atteindre une solution (ils préfèrent "sauter" directement au résultat). Ils ont l'habitude d'une démarche intellectuelle personnelle, libre, solitaire. Ils vont vers certaines connaissances par plaisir. Ils ne voient pas l'intérêt de se plier aux "réalités" d'une situation d'apprentissage imposée par l'école pour construire un savoir qu'ils ont l'impression d'avoir déjà découvert ou qui ne les attire pas.